

Rapprocher l'entreprise de l'université

En centralisant les services universitaires en relation avec les entreprises, le Cure facilite l'accès aux compétences professionnelles de l'Université de Poitiers



Claude Pauquet

Jean-Pierre Gesson est directeur de l'UMR 6514 «Synthèse et réactivité des substances naturelles» et vice-président de l'Université de Poitiers, chargé des relations avec les entreprises et de la formation professionnelle.

L'Actualité. – Quelles sont, à court terme, les initiatives envisagées par l'Université de Poitiers pour améliorer ses contacts avec le monde de l'entreprise ?

Jean-Pierre Gesson. – Jusqu'à aujourd'hui, recourir aux compétences offertes par l'Université relevait pour les chefs d'entreprises d'un parcours du combattant. Nous allons mettre en place, dans le cadre du 12^e contrat de plan Etat-Région, un guichet unique auquel ils pourront s'adresser directement, le Centre universitaire de relations avec les entreprises (Cure). Un bâtiment, construit sur le campus, regroupera la cellule de valorisation de la recherche (conjointe au CNRS et à l'Ensm, qui gère les contrats avec l'extérieur), le Safire (Service d'aide au développement de l'alternance, de la formation permanente, de l'insertion professionnelle et des relations extérieures), l'incubateur et un bureau de gestion d'une nouvelle plate-forme technologique, pluridisciplinaire (qui n'a en aucun cas la volonté de remplacer les Critt).

Dans ce cadre, que pourra donc offrir l'Université aux chefs d'entreprises ?

L'Université dispose d'équipements de recherche performants et d'enseignements spécialisés. Mais offrir des prestations reste difficile pour cette structure, souvent simplement par manque de temps. La création du Cure va permettre de «labéliser» tout le matériel à la disposition des entreprises (plus ou moins disséminé et qui le restera). Celui-ci sera répertorié sur un catalogue ; les

différentes applications possibles et les types de mesures envisageables avec l'instrument décrit seront mentionnés. Ce catalogue sera destiné essentiellement à l'information des petites et moyennes entreprises. L'Université offrira bien sûr des prestations traditionnelles (aide à la recherche, assistance scientifique et technique). Mais les entreprises pourront aussi avoir accès directement aux équipements de recherche des différents laboratoires. On peut par exemple envisager, dans le cadre de conventions, la formation de personnes spécialisées dans l'utilisation d'un matériel précis.

Qu'est-ce qu'un incubateur ?

C'est une structure fonctionnelle dont l'objectif est d'aider les porteurs de projets à valider ceux-ci. Pour l'instant, à Poitiers, c'est une association régie par la loi de 1901. L'incubateur est reconnu par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ; il regroupe les Universités de Poitiers et de La Rochelle, l'Ensm et le CNRS, et ses partenaires sont l'Etat, la Région, le Conseil général et la Communauté d'agglomération de Poitiers. Il a pour but d'offrir un appui technique, non seulement scientifique mais aussi par exemple dans l'étude de marché ou l'offre transitoire de locaux. Un comité de sélection choisit les projets, les finance, et, cela est primordial, les suit. Les porteurs de projets peuvent être des permanents de l'Université, des doctorants, voire des étudiants ou des personnes externes. L'incubateur de Poitiers est un incubateur généraliste. Il concerne les biotechnologies et les sciences dures, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les services et même les lettres et les langues. D'ailleurs, l'un des premiers projets qui devrait être soutenu par l'incubateur sera issu de la faculté des langues.

Quelles sont les retombées souhaitées d'un tel investissement, à la fois humain et matériel ?

Elles sont attendues dans les interactions avec tout le tissu régional des petites et moyennes entreprises. L'incubateur sera créateur d'emplois. Il s'intègre directement dans une politique globale de l'Université de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise. Par exemple, des modules de conduite de projet et de création seront mis en place dès l'année prochaine dans les diverses facultés et ceci dès les premières années des cursus. Enfin, l'incubateur vient appuyer l'Ecole des projets de la Région Poitou-Charentes, dont l'objectif est aussi de favoriser la création d'entreprises par des jeunes diplômés. **L. B.-G. ■**